

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présents : VISTE D. NEGRE R. VAILHE Ch. CROS M.J. ROUANET B.
VOLFINGER L. RAISSAC J.

Absents: ROUDIER M (donne pouvoir à NEGRE R) BELLAY D. (donne pouvoir à CROS M.J.) PARA JP

Secrétaire de Séance : CROS M.J.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 27 février 2017
Vote : 9 pour

2) Taxes 2017 :

Taux de taxe d'habitation 8,08 %

Taux foncier bâti 8,08 %

Taux foncier non bâti 36,90 %

Pas d'augmentation des taux pour 2017

Vote : 9 pour

3) Budget primitif CCAS 2017 :

Dépenses de fonctionnement 8063,00

Recettes fonctionnement 8063,00

Vote : 4 pour (seuls les membres du CCAS votent)

4) Budget primitif Eau 2017 :

Investissement :

Dépenses 184 982,00

Recettes 184 982,00

Fonctionnement :

Dépenses 142 800,00

Recettes 142 800,00

Vote : 9 pour

5) Budget primitif Mairie 2017 :

Investissement :

Dépenses 338 661,00

Recettes 338 661,00

Fonctionnement :

Dépenses 515 579,00

Recettes 515 579,00

Vote : 9 pour

6) Conventions avec le Service des Routes du Conseil Départemental, concernant l'aménagement du village :
Le conseil accepte ces 2 conventions et donne pouvoir à M. le Maire pour les signer.
Vote : 9 pour

7) Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en sécurité du village.
Suite à l'appel d'offre, l'entreprise retenue est EUROVIA, pour un montant de 157 997,00 ht
Vote : 9 pour

8) Choix du Cabinet CETUR comme maître d'œuvre pour ces mêmes travaux, pour un montant de 13 483,08
Vote : 9 pour

9) Convention avec le CDG 34 pour le suivi de carrière des agents par internet.
Acceptation de cette convention ; pouvoir est donné à M. le Maire pour la signer.
Vote : 9 pour

10) Représentation à la Commission culture et patrimoine de la Communauté de Communes : Jacques RAISSAC
Vote : 9 pour

11) Modification base des indemnités des élus : indice brut 1022
Vote : 9 pour

12) Information sur un aménagement du projet d'aire de camping car : rechercher d'autres Devis

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 12 avril 2017. à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Le Soulié, le 12 avril 2017

Le MAIRE
Dominique VISTE